

cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX - N° 97 - VENDREDI 18 FÉVRIER 2011

LE MERLE MOQUEUR

- Madame Alliot-Marie, que pensez-vous de la Lybie?
- Ah, ça suffit! J'en ai un. ●

AGENDA MILITANT

→ **25 février et 4 mars**
Pas de Cerises !

→ **18-27 février**
Paris [Semaine anticoloniale et Salon](#)

→ **20 février**
Paris [Solidarité avec les luttes du peuple marocain](#)

→ **23 février**
IdF Avec Nordine, aux Prud'hommes

→ **25 février**
Paris [Sahraouis, Construction de l'oubli](#)

→ **26 février**
France [Contre la guerre, le racisme et la xénophobie d'Etat](#)

→ **5-6 Mars**
St-Jean-du Gard [MOC, Territoires en transition](#)

À LIRE SUR communistesunitaires.net

→ **Libertés**
- [J'accuse - Le Manifeste](#)

→ **NPA**
- RM Jennar [Après le NPA quelle suite ?](#)
- Franck Loizemant [Lettre ouverte aux unitaires du NPA](#)

→ **Monde**
- [Halte au massacre des migrants tunisiens](#)
- [Mouvements sociaux du monde entier](#)

Vous avez dit « irréprochables » ?

L'affaire Woerth-Bettencourt avait déjà dévoilé les liens suspects, mais assumés, entre la plus grande fortune de France, principale bénéficiaire du bouclier fiscal, fraudeuse du fisc et néanmoins généreuse donatrice de l'UMP, avec le ministre du budget, chargé de traquer... les fraudeur du fisc, et par ailleurs trésorier de l'UMP.

Avant cela, certains s'étaient étonnés de la précipitation du gouvernement à faire adopter la loi sur les jeux d'argent en ligne, en octobre 2009, avant que l'on apprenne que nombre de convives de la fameuse soirée du Fouquet's allaient être les principaux bénéficiaires d'une loi qui permettait de blanchir leurs investissements, jusque là illégaux, dans ce secteur prometteur.

Au début de cette année, le frère de Nicolas Sarkozy, délégué général du groupe Malakoff-Médéric, a lancé un fonds de pension, devenant ainsi l'un des premiers bénéficiaires de la réforme des retraites.

Un autre exemple, plus dramatique, nous est fourni par l'affaire du Mediator, qui aurait dû depuis longtemps être retiré du marché. En attendant, ce médicament a contribué à la prospérité des laboratoires Servier, dont le fondateur et PDG était un proche du chef de l'Etat et, lui-aussi, un généreux donateur de l'UMP.

La proximité avec le chef de l'Etat est aujourd'hui un atout indispensable pour faire avancer ses propres intérêts, bien loin de l'intérêt général. On peut également noyauter l'appareil d'Etat en plaçant ses pions à des postes stratégiques. Ainsi, deux salariés des laboratoires Servier étaient des conseillers de M. Bertrand lors de son premier passage au ministère de la santé.

La même stratégie semble être mise en place concernant la dépendance. Alors qu'une large majorité de nos concitoyens est favorable à sa prise en charge solidaire et publique, Nicolas Sarkozy s'obstine à présenter comme inéluctable un recours aux assureurs privés. Il est pour cela bien conseillé : le directeur général du principal réassureur des mutuelles a ainsi travaillé sur ce dossier pour trois ministres du travail successifs, dont M. Bertrand. Un autre de ses ex-collaborateurs, l'ancien directeur général de la cohésion sociale, a par ailleurs rejoint depuis peu l'assureur privé Groupama.

Lors d'une séance de questions au gouvernement, j'ai interpellé le premier ministre sur ce dangereux mélange des genres. La réponse du porte-parole du gouvernement, pleine de circonvolutions et hors-sujet, montre l'embarras de la droite sur cette question. Il faut dire que l'on est bien loin de la République irréprochable promise par le candidat Sarkozy...

● JACQUELINE FRAYSSE

Les compétences : un « socle » d'inégalités

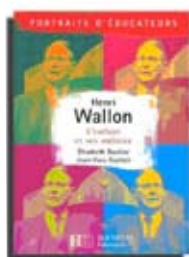
Le « socle commun de connaissances et de compétences » a toutes les allures d'un projet démocratique. Quoi de plus solide qu'un socle ? Qui plus est commun, donc égalitaire. La réalité est bien différente.

L'approche par les compétences (APC) a envahi les programmes et les méthodes de l'Éducation nationale. Cette notion de « compétence » est bien connue dans le milieu de l'entreprise : elle tend à y prendre le pas sur celle de « qualification ». Un cap risque d'être franchi avec le « LPC », (Livret personnel de compétences) censé attester « l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire ».

Sachant que ce « livret » n'a pas vocation à s'inscrire dans le Code du travail, c'est au diplôme garantissant des droits et un classement dans une grille de qualification que s'attaque le patronat. Ce que l'on veut faire de l'école est un enjeu de société, les militants de la transformation sociale ont donc toutes les raisons de s'intéresser aux évolutions en cours.

Que recouvre cette notion de « compétence » ?

Un débat existe parmi les professionnels de l'enseignement. Ainsi dans une déclaration récente, *Les cahiers pédagogiques* affirmaient : « Il n'y a aucune antinomie entre compétences et connaissances, la mobilisation de compétences reposant toujours sur les ressources que constituent les savoirs. Les opposer est un



faux procès, les compétences n'étant pas de simples savoir-faire technicistes ». Pour le ministère de l'Éducation nationale, une compétence est « un ensemble de connaissances, de capacités mais aussi d'attitudes et de comportements ». Cette définition est la seule qui compte dans les consignes adressées à la communauté éducative. Elle a connu différentes formulations. On peut citer Jacques Delors (voir encadré), ou Louis Toupin dans le cadre de la formation des adultes (1) : « des connaissances, des habiletés et des comportements ». La lecture du modèle officiel de livret (2) confirme cette compréhension : il s'agit à la fois de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être.

Des savoirs mais pas n'importe quels savoirs.

Si, schématiquement, on découpe les savoirs selon la réponse aux questions basiques « Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? », on peut dire que les quatre premières questions sont pertinentes du point de vue des compétences mais pas les deux dernières. C'est le savoir pratique, celui qui permet d'interpréter ce qui est perçu, qui est va-

lorisé au détriment des savoirs d'investigation. Il est assez facile de comprendre à quels besoins des entreprises répond ce projet : disposer d'une main d'œuvre apte à discerner ce qui est nouveau dans la situation qu'elle doit affronter sans s'interroger sur les raisons de cette situation.

Des savoir-faire différents du savoir-faire traditionnel des métiers.

Il ne s'agit pas du tour de main, de l'expertise de l'ouvrier qualifié ou du technicien ; de celui qui est transmis par les anciens, plus aguerris dans le métier. Les savoir-faire répondent à ce qui est appelé aujourd'hui : « les bonnes pratiques ». Celles-ci se rapportent à une tâche et relèvent de l'expérience : des experts observent l'action de ceux qui réussissent le mieux à tenir les objectifs qui leur sont fixés. Cela permet de définir un ensemble de procédures standard réputées indispensables pour « réussir ». Aussi, si vous ne parvenez pas à atteindre vous-même l'objectif, c'est que « vous ne savez pas y faire » ! Appliquées aux contenus scolaires, c'est faire primer la capacité à faire sur la capacité à comprendre.

Enfin, les savoir-être.

Les « Ressources humaines » définissent le savoir-être comme « la capacité à atteindre ses objectifs en faisant ●●●

(1) Toupin, L. (1995) De la formation au métier : savoir transférer ses connaissances dans l'action. Paris, ESF

(2) http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_compétences_149027.pdf

●●● face aux difficultés et obstacles de tous ordres rencontrés ». Dans le domaine du développement personnel, on précise qu'ils « combinent à la fois les traits de personnalités, l'identité, la culture, le comportement, les attitudes mais aussi l'idée de volonté, de motivation ».

Il s'agit alors de développer le sens de l'organisation, le goût de la communication, la capacité à prendre des risques; toutes notions qui se passent de définition scientifique mais qui relèvent bel et bien de la gestion des comportements. Toujours dans l'objectif de rapprocher le contenu des formations de la demande du « marché libre et non faussé » de l'emploi.

« Alertes les bébés ! » (3)

Ce glissement du diplôme qualifiant vers les compétences validées n'est pas sans conséquence sur le travail des enseignants. Si l'élève ou le stagiaire est défini comme un « apprenant », que deviennent les formateurs? Des « appreneurs » dont l'inspection vérifiera qu'ils se conforment aux « bonnes pratiques » codifiées par leur administration qui verse résolument dans la logique « managériale » ?

Sous couvert de rendre l'école plus efficace, le « socle commun de connaissances et de compétences » adapte les objectifs de la formation initiale et continue à la structure des emplois offerts par le capitalisme tel qu'il est aujourd'hui.

La notion de compétence se présente à l'école comme devant en finir avec la représentation verticale de la hiérarchie entre savoirs et pratiques au profit d'une représentation horizontale de cette hiérarchie. En réalité, l'APC aggrave les inégalités sociales en donnant encore moins à ceux qui démarrent avec moins : les victimes sont les jeunes qui n'ont que l'école pour appréhender « les pourquoi et les comment » autre-



ment dit pour s'approprier la complexité du monde (4).

L'argument le plus cynique des défenseurs de l'APC consiste à mettre en avant de moindres capacités des familles populaires à accompagner les apprentissages de leurs enfants. Ce préjugé est contredit par l'apprentissage du langage qui fait appel à des catégories et des abstractions, et qui est l'expérience commune de l'apprendre à apprendre. Toutes les études montrent que ces éléments différencient faiblement les enfants à leur entrée à l'école. Et puisque les ambitions des familles populaires pour leurs enfants ne sont pas moindres que dans le reste de la société, il faut bien s'attaquer au fait que c'est, au contraire, l'école qui, *nolens volens*, est chargée par les « autorités » d'effectuer le tri social.

Quelles autres orientations ?

C'est en remettant à l'ordre du jour la lutte contre les inégalités sociales que le débat doit être relancé. À la fin du CM2, l'écart moyen des acquisitions cognitives rapportées au milieu social des élèves a doublé par rapport à ce qu'il était au moment de l'arrivée au CP ; 50 points d'écart séparent les chances d'un enfant de cadre et celles d'un enfant d'ouvrier d'obtenir un bac général (72% et 22%). Mettre en avant les inégalités permettrait de débattre de la solution qui passe nécessairement par des mesures correctives donc inégalitaires pour contrecarrer les inégalités sociales. Or aujourd'hui, « Ressources et services sont distribués au prorata de la puissance sociale de leurs bénéficiaires » (5)

Cette volonté, non de corriger les inégalités sociales par la seule école, mais d'y participer activement, doit se doubler d'une vision différente du parcours des élèves : non plus une course aux « bonnes notes » pour franchir les étapes d'une sélection impitoyable mais la vérification que les apprentissages ont été réalisés. Avec pour corollaire, la mise à disposi-

« LES QUATRE PILIERS DE L'ÉDUCATION »

« Apprendre à vivre ensemble »

« ... la Commission rêve d'une éducation créatrice et fondatrice de cet esprit nouveau. Elle n'en a pas négligé, pour autant, les trois autres piliers de l'éducation qui fournissent, en quelque sorte, les éléments de base pour apprendre à vivre ensemble.

« Apprendre à connaître, tout d'abord »

« Apprendre à faire, aussi »

« Apprendre à être, enfin et surtout ».

Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle présenté par Jacques Delors, Président de la commission.

FORMATION AUX « BONNES PRATIQUES »

Yves Clot rapporte une expérience de formation à la relation aux « clients » auprès de guichetiers de La Poste :

Formateur : « Vous n'êtes pas là pour établir une relation de confiance avec eux, vous êtes là pour leur dire « La Poste vous propose »...

Guichetier : « ...ce qui est bon pour les clients ou ce qui est bon pour La Poste ? »

Formateur : « C'est pareil. Être un vrai professionnel, c'est connaître ses produits, pas se mettre à la place de votre cliente »

Le travail à cœur, Pour en finir avec les risques psychociaux, Yves Clot, La Découverte, 2010.

tion de moyens supplémentaires pour permettre à l'intéressé de franchir avec succès telle étape d'apprentissage. On peut ainsi imaginer que les enseignants les plus aguerris qui le souhaitent, soient affectés en surnombre dans les établissements pour aider ces élèves à surmonter leurs difficultés d'apprentissage. ●●●

(3) Titre d'un film documentaire de Jean-Michel Carré sur l'éducation, 1978.

(4) <http://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article95> (Poullaouec, T. Dix idées reçues sur les élèves des classes populaires)

(5) <http://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article66> (Terrail, J.-P. Une seule solution démocratique : l'école commune)

●●● Dans le même temps, l'école doit résolument tourner le dos à cette logique discriminante qui veut qu'on fasse faire moins à ceux qui réussissent le moins : moins de maths à ceux qui sont faibles en maths, moins de français à ceux qui maîtrisent mal la langue écrite, moins de technologie à ceux qui en ignorent les fondements... Une formation à la hauteur des enjeux du monde d'aujourd'hui devrait, au contraire, prescrire la conquête d'une solide culture écrite, générale et technologique. Ce « tronc commun » devrait se poursuivre jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les points d'appui existent.

Ce sont les aspirations des jeunes et de leur famille constatées

SAVOIRS ET COMPÉTENCES

On sait qu'un élève s'est approprié des connaissances ou des méthodes de travail intellectuel, qu'il sait, quand il est capable de les transférer dans des contextes différents. Valider une compétence ne suffit donc pas à déterminer si des notions ou des démarches intellectuelles ont été effectivement assimilées. **Sud Education**

dans toutes les enquêtes. C'est aussi le goût du travail bien fait des enseignants qu'ils mesurent eux-mêmes à la réussite des élèves dont ils ont la charge.

Reste que l'essentiel se joue dans la mobilisation populaire qui, seule, peut faire reculer la propension des puissants d'aujourd'hui à limiter non pas les ambitions des jeunes mais les ambitions de l'école aux besoins à court terme des entreprises. Une mobilisation sur des

« LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES » ?

La notion de réussite pour tous ne doit pas prêter à malentendu. Elle ne veut certainement pas dire que l'École doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées. Ce serait à la fois une illusion pour les individus et une absurdité sociale puisque les qualifications scolaires ne seraient plus associées, même vaguement, à la structure des emplois.

Rapport de la Commission du débat national sur l'avenir de l'École présidée par Claude Thélot - La documentation Française - Paris, 2004

objectifs démocratiques pour l'école qui s'insèrent dans la bataille de l'alternative sociale et écologique.

● GILLES BOITTE

Démocratisation-scolaire.fr
GRCS - Groupe de Recherche sur la Démocratisation Scolaire
MOR VIBLA LÉVELLA BASTIENNE MARGUERITE SÉBASTIENNE SIBILLE LÉONARD LÉONARD LÉONARD

UNE VISION RÉDUCTRICE DES SAVOIRS

Les enseignants ne sont évidemment pas opposés à l'idée de définir « ce que nul élève n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine d'être marginalisé » mais ils contestent ce socle marqué par une vision réductrice des savoirs qui marginalise plusieurs disciplines et écrase des pans entiers de la culture scolaire. Ils contestent aussi la logique de tri social des élèves que sous-tend ce socle.

Lettre ouverte du SNES au ministre de l'Éducation nationale au sujet du livret personnel de compétences au collège - Mardi 11 janvier 2011

A TABLE

Nous partons et nous continuons

Le premier congrès du Nouveau parti anticapitaliste (NPA), qui s'est tenu à Montreuil (93) du 11 au 13 février, a tenu ses tristes promesses : la ligne stratégique de refus d'une convergence avec le Front de gauche est largement majoritaire, et même l'appel à une candidature anticapitaliste unitaire à la prochaine élection présidentielle n'a pas été adopté. Une partie des unitaires (plus du quart des voix des congressistes) a annoncé son départ. Sept membres de l'ancienne direction ont rendu public le texte que nous publions.

À l'issue de son congrès nous décidons de quitter le NPA. Issu-e-s d'origines et de traditions politiques et militantes diverses, nous avons répondu à l'appel de la LCR de construire un nouveau parti rassemblant

le meilleur des traditions du mouvement ouvrier et des différentes histoires de la gauche, pour proposer une alternative à la crise du capitalisme et au social-libéralisme. Mais au lieu d'être un facteur positif dans la recomposition de la gauche de

transformation sociale et d'avancer vers une nouvelle force pluraliste et ouverte, le NPA s'est de plus en plus éloigné de cet objectif.

Ce congrès aurait dû être l'occasion de tirer les bilans d'une orientation ●●●

●●● politique qui, notamment lors des élections européennes et régionales; nous a amené à l'isolement. Il aurait dû permettre d'analyser et de comprendre les raisons de l'importante désaffection militante qu'a subi le NPA depuis son congrès fondateur et qui s'est notamment traduite par sa rétractation sur le seul courant de l'extrême-gauche traditionnelle autour de l'ex-LCR et de petits groupes.

Cela n'a pas été le cas, les bilans n'ont pas été tirés. Si cette analyse avait été menée elle aurait permis, au sortir d'un mouvement social inédit, de comprendre l'attente de dizaines milliers de salarié-e-s, actrice-s du mouvement social, syndical, associatif et politique, hommes et femmes de gauche et des classes populaires.

Face à une majorité présidentielle devenue illégitime dans le pays, à un régime institutionnel de plus en plus décrié, une véritable alternative politique à gauche est attendue et indispensable pour mener la bataille idéologique et politique contre les responsables de la crise économique et de la misère sociale, ceux qui font payer cette crise aux peuples en France, en Europe, comme dans le reste du monde.

Beaucoup n'en peuvent plus de l'éparpillement irresponsable de la vraie gauche qui l'empêche d'incarner une alternative crédible à un parti socialiste dont on sait qu'il ne fera pas autre chose qu'un Papandréou ou un Zapatero, une fois au gouvernement.

Rassembler l'ensemble des forces politiques à la gauche du PS pour défendre en 2012 et après un programme en rupture avec toutes les variantes du libéralisme : telles sont les urgences de la gauche politique.

Les déclarations de dirigeants du NPA pour une candidature «des luttes » ou « du mouvement social » ressemblent plus à une dérobade qu'à une avancée, puisque dans le même temps le congrès du NPA refuse d'engager la discussion pour chercher un accord politique avec les forces rassemblées dans le Front de Gauche ou la FASE. Ce n'est qu'en acceptant d'entrer dans une dynamique unitaire que l'on peut sérieusement engager la discussion sur le programme, et les candidatures les plus à même de représenter le rassemblement. Sans majorité politique à son congrès, le NPA se dirige à nouveau vers la répétition d'une politique isolationniste.

Pour autant, nous considérons toujours que l'expérience accumulée par le NPA ne devrait pas faire défaut à la nécessaire recomposition de la gauche. Mais au regard des échéances sociales et politiques présentes et à venir, la priorité pour nous est désormais de participer à tous les actes concrets qui rapprochent de la constitution d'un front social et politique de la gauche antilibérale et anticapitaliste, qui fasse pièce à la droite sarkozyste comme à la montée de l'extrême droite, et propose une alternative

crédible au social-libéralisme.

Le Front de Gauche peut être un premier pas dans ce sens, en passant à une nouvelle étape de son développement, en s'ouvrant à d'autres forces politiques, en se transformant pour accueillir dans des collectifs toutes celles et ceux qui veulent les rejoindre sans nécessairement adhérer à l'une des organisations et ne pas se réduire à un cartel de sommet.

Il faut impérativement que toutes celles et ceux, organisations, courants, citoyennes engagé-e-s, qui partagent cette même volonté d'unité fassent force politique ensemble.

L'orientation majoritaire du NPA tourne le dos à cette perspective. Membres de la direction sortante nous en prenons acte et nous décidons de ne plus en être. Nous continuerons ce combat notamment avec le courant Convergence et Alternative et avec toutes celles et ceux qui partagent cet objectif, qu'ils aient quitté le NPA ou qu'ils y restent. Nous reprendrons par d'autres chemins le projet que nous croyions possible lors de la fondation du NPA.

Les signataires de ce texte sont : Leila Chaibi (ex-CE et CPN NPA L'appel et la pioche), Yann Cochin (ex-CE et CPN NPA Clamart), France Coumian (ex-CPN NPA Paris 19^e), Maël Goepfert (ex-CPN NPA Paris centre), Danièle Obono (ex-CE et CPN NPA Aubervilliers), Anthony Smith (ex-CPN NPA Reims) et Stéphanie Treillet (ex-CPN NPA Créteil).

Moyens(de la Justice) et responsabilité (des juges)

Les attaques populistes de Nicolas Sarkozy contre les magistrats auraient dû donner lieu à un véritable débat : certaines questions, qui sont au cœur de l'idéologie néolibérale, y sont en effet posées dans leur crudité. Il n'est pas certain que la défense des professionnels de la justice, en termes de « moyens », soient à la mesure de ces attaques.

On se souvient qu'à l'occasion d'un fait divers de plus, une fois de plus monté en épingle par un système médiatique unanime, le Président des Riches avait tenu en

substance le syllogisme suivant : « *Ce fait divers révèle un dysfonctionnement de la Justice ; tout dysfonctionnement suppose une faute de la part de celles et ceux qui sont chargés du bon fonc-*

tionnement des choses ; des fautes ont donc été commises. » Et la conséquence de ce syllogisme apparaissait évidente : « *Il y a lieu de sanctionner les responsables.* » Resterait ●●●

●●● simplement à les identifier.

Les syndicats de magistrats ont répondu par un autre syllogisme : « *Une administration ne fonctionne que suivant les moyens qui lui sont donnés ; l'administration judiciaire ne dispose pas des moyens suffisants pour faire face à ses missions ; en l'état des moyens dont il dispose, le système judiciaire ne peut fonctionner correctement.* » Et la conséquence, là aussi apparaît évidente : « *Les responsables des dysfonctionnements sont les pouvoirs publics qui ne donnent pas à la Justice les moyens de fonctionner correctement.* »

Ce second syllogisme est certes préférable au premier. Il renverse l'ordre des responsabilités et met devant les siennes celui-là même qui demande des sanctions. C'est donc un bon système de défense : on ne s'étonne pas de le voir mis en œuvre par les professionnels du procès. Pourtant, il n'est pas certain qu'il suffise à y voir clair dans ce qui est en jeu, au plus profond de l'idéologie dominante : il y manque une critique de la majeure du raisonnement sarkozien, l'idée qu'un dysfonctionnement résulte nécessairement d'une faute dont les auteurs doivent assumer la responsabilité.

Toute une anthropologie est sous-jacente à cette idée, dont deux points retiennent particulièrement l'attention : le premier est caché derrière l'apparence d'une éthique de la responsabilité ; le second derrière le fétichisme des structures administratives.

L'idée suivant laquelle, toutes choses égales par ailleurs, un bon fonctionnement de l'administration permettrait d'assurer l'existence d'une société parfaite relève en effet bien du fétichisme, et en un sens constitue une prétention totalitaire : un État bien ordonné per-

mettrait une société lisse, sans grain, sans hiatus, sans imprévu. Tout écart à la « normalité » y serait banni, tout risque absent. Il n'y aurait de maladie que faute de hygiène et de crime que faute de répression. Aucune vaguelette à la surface du long fleuve tranquille de la vie. Dans ce cas particulier, l'affirmation implicite est que le système tel qu'il est « devrait » fonctionner, que le rôle des tribunaux serait d'assurer la perfection sécuritaire. Cette affirmation reste sous-entendue dans les protestations des magistrats.

L'éthique de la responsabilité, quant à elle, assume l'idée d'une société d'individus séparés, tellement libres que leurs comportements seraient soumis à la logique pure des calculs rationnels, à l'égard desquels tout écart serait déviance, toute imprécision fautive, toute faille criminelle. Le bon sens y serait, plus que le délire ou le rêve, la chose du monde la mieux partagée. Il n'y aurait sous les boîtes crâniennes des êtres humains que des calculatrices perfectionnées aux bugs inadmissibles. Là encore, c'est un totalitarisme qui se profile, dans lequel l'État se prétend garant et juge de tous les comportements ; et là encore la protestation des professionnels marque le pas.

Or, ce double thème totalitaire est celui qui exprime la paranoïa néolibérale et son obsession sécuritaire. Dans le monde ainsi compris, la responsabilité et la sanction seraient les substituts modernes du sabre et du goupillon comme garanties des libertés fondamentalement étriquées dont les individus séparés seraient tenus de se contenter. Pas de place ici pour la folie ni pour l'amitié. Pas de place pour une utopie qui ne soit celle des comptes équilibrés, des

marchés régulateurs et d'un CAC 40 à la hausse. Pas de place pour le surgissement de l'imprévu, qu'il soit bon ou mauvais. Pas de place pour l'humanité dans ce qu'elle peut avoir de fragile, d'imparfait, de grandiose.

C'est cette critique qui n'a pas eu lieu en réponse aux rodomontades sarkoziennes. Le débat s'est mené au lieu même où il l'avait posé : sur le terrain de la rationalité comptable. C'est faute de moyens, et faute de moyens seulement, que les fins n'auraient pas été atteintes. Les fins elles-mêmes – à quoi sert le système judiciaire – ne sont pas discutées, et l'on est resté dans la logique marchande, qui mesure en argent chaque action, chaque projet, chaque institution, chaque instant de la vie.

L'habileté rhétorique qui permet, en renversant le syllogisme sarkozien, de montrer la « responsabilité » de l'État dans les dysfonctionnements qu'il dénonce est certes utile et bienvenue. Mais comme souvent les mouvements d'opposition à la politique néolibérale et à la domination du capital, elle s'arrête à mi-chemin en acceptant les règles d'un jeu qui enferme le débat politique dans la rationalité marchande. Exiger des moyens pour la Justice, comme pour les autres services publics, est assurément une nécessité. Mais penser la Justice, et les autres services publics, que ces moyens permettraient de rendre, n'est pas une exigence moindre.

Changer le monde n'est pas une question comptable, mais une question politique. Ce n'est pas une forme de rentabilité que l'on doit attendre des tribunaux. Perdant au jeu des syllogismes, il ne faudrait pas que Sarkozy soit gagnant à celui des choix de société.

● **Laurent Lévy**

Nous apprenons le décès de Marie-Françoise Asensi, épouse de François Asensi. Nous tenons à exprimer à celui-ci toute notre sympathie fraternelle dans cette douloureuse épreuve.

LA RÉDACTION

Cerises est édité
par les CommunistesUnitaires
contact.cerises@gmail.fr
Noyau de cerises : Gilles Alfonsi ,
Michèle Kiintz, Roger Martelli,
Philippe Stierlin, Catherine Tricot,
Arnaud Viviant



Hors-série de
L'Humanité
janvier 2011, 7 €
actuellement en kiosque

Publié à l'occasion du 90^e anniversaire du PCF, ce hors-série de *L'Humanité* comporte quatre parties : la première porte sur le congrès de Tours lui-même, lorsque « *le Parti socialiste opte pour le communisme* » ; la deuxième traite des origines du communisme ; la troisième est centré sur le PCF, « *acteur majeur de la France contemporaine* » ; la quatrième comporte une série de contributions sur le thème « *Commun, commune, communisme au XXI^e siècle* ». On lira avec intérêt, entre autres, un entretien avec Roland Leroy, des articles de Francette Lazard (« Les trente dernières années, la discordance des temps »), Georges Séguy (« Pour un communisme métamorphosé »), René Piquet (« Un éclat actualité »), contributions marquantes à la fois pour leurs contenus et du fait des parcours respectifs de leurs auteurs. On lira aussi avec passion la rencontre entre les philosophes Lucien Sève et André Tosel (« *Une approche philosophique du communisme* »). Lucien Sève y revient entre autres sur la nécessité, face à la « *possibilité catastrophique de la perte irrémédiable de l'humain* », de joindre la cause écologique (déjà énoncée) et la cause anthropologique (qu'il revient aux partisans de l'émancipation d'énoncer). Enfin, dans un entretien qui termine ce numéro, Pierre Laurent évoque le « *chantier de la transformation du PCF* » : interrogé sur les départs de militants ayant souhaité un dépassement du parti, il invite au dialogue tout en soulignant « *que les forces, et elles sont nombreuses, qui partagent ou ont partagé le combat communiste a certains moments de son histoire ont vocation à retrouver le parti communiste* ». L'ensemble est richement illustré.

Claire Villiers Nos rêves, nos combats.

Retrouvons-nous au théâtre d'Asnières
Le **samedi 12 mars 2011 à 14h**

- De 14h à 17h30 Témoignages et interventions
- De 17h30 à 19h Buffet convivial

Pour enrichir l'initiative, adressez-nous
vos documents, vidéos, photos, textes...

Théâtre Armande Béjart – 16, place de l'Hôtel de ville 92600 Asnières-sur-Seine
Accessible par métro, ligne 13, station Gabriel Péri

Pour faciliter l'organisation (buffet), faites-nous connaître votre présence.
Contacts : benassem@neuf.fr et claudedebons@wanadoo.fr

Participation

Nom : Prénom :

Adresse mail :

Participera à la rencontre autour de Claire : Nombre de personnes :

À retourner à : benassem@neuf.fr



COCKTAIL

Communisme. 120 personnes ont participé à un débat sur le thème « Un communisme de nouvelle génération », avec Alain Badiou et Pierre Zarka, animé par Pierre Goldberg et Luc Bourduge, le 15 février à la salle Saint-Vincent de Montluçon (03). Nous y reviendrons dans l'un de nos prochains numéros.

Deux semaines sans elles !



Alors, relisez, faites lire

Cerises

contact.cerises@gmail.com

Des juges et de l'humanité

Philippe Tran-Van avait 45 ans et un métier, vécu comme un engagement : magistrat. Il était juge d'instruction au tribunal de grande instance de Pontoise. Ne parvenant plus à faire face à sa charge de travail, il s'est tué, le 16 septembre dernier. *Nouvelobs.com* a publié sa lettre.

« J'ai tout donné à la justice et à la magistrature. On dit que je suis incompetent (...) alors qu'avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de faire face à la charge de travail. Alors, je préfère en finir car me battre contre ma hiérarchie pour faire valoir mes moyens de défense me semble vain. Personne ne vous félicite quand tout va bien et que vous vous épuisez au travail. (...) J'ai toujours été loyal vis-à-vis de ma hiérarchie et mes précédentes évaluations le démontrent. Que mes proches et notamment mes enfants me pardonnent ce que je vais faire et la peine que je vais leur causer. Je les aime de tout mon cœur. Pardon. Philippe Tran-Van. »

Le *Nouvel Observateur* raconte. « Le matin, Philippe Tran-Van s'est rendu à pied à la gare. (...) Il a déposé ses lunettes, son portefeuille, son i-phone par terre, avant de descendre sur les rails (...) Là, il a attendu que le train de Pontoise lui passe dessus. Sur son bureau, 150 dossiers s'empilaient, 20 étaient terminés, 90 concernaient des faits criminels. Philippe Tran-Van faisait le tri. " Le même qu'ont dû faire les juges d'application des peines à Nantes, et tous les magistrats débordés que compte le pays", s'exclame Isabelle Tran-Van, sa femme. Avec en prime, la crainte constante de commettre une faute. " Il faisait des courriers pour dire qu'il n'en pouvait plus, qu'il était débordé. Il alertait, mais rien ne changeait " »



En 2010, quatre magistrats se sont suicidés, dont Jérôme Vogt, magistrat conseiller à la Cour d'appel de Caen qui s'est pendu chez lui, alors qu'il devait reprendre son travail le lendemain. En 2008, à Caen aussi, un autre magistrat s'est suicidé. En 2009, deux magistrates ont mis fin à leurs jours, à Metz et Avignon. En 2004, à Avesnes-sur-Elpe, une femme substitut du procureur s'est pendue. Dans l'administration judiciaire, comme à France Télécom, à Pôle Emploi, EDF ou Renault, les salariés sont méprisés. Et le travail maltraité, malade du management libéral. N'est-il pas temps de nous fédérer pour le changer ? Pour devenir libres ?

Les magistrats – ils sont 8 500 – relèvent la tête, manifestent. Des piliers de la normalité institutionnelle bousculent l'institution. C'est un acompte. Bousculeront-ils la normalité ? C'est autre chose. Ils portent plainte face un système

judiciaire classé pour son budget au 37^e rang sur 43 en Europe. Certains n'ont pas de bureau. Beaucoup ont des ordinateurs datant du moyen-âge informatique. Ils n'ont plus de légitimité, de reconnaissance. Ils ont apprécié cette phrase de N. Sarkozy le 10 février 2011. « Le budget de la justice est en augmentation de 4,3 %. Le peu de marge de manœuvre que nous avons, je préfère les mettre pour faire reculer le chômage que pour améliorer la situation de personnels qui ont un statut et qui, que la crise soit forte ou pas, garderont leur statut et garderont leur rémunération ». Le président de la République les a aussi accusés de « fautes » dans le suivi d'un repris de justice, Tony Meilhon, suspecté d'avoir tué et démembré, près de Nantes, Laëticia Perrais, 18 ans. Nicolas Sarkozy avait promis des « sanctions », avant même les inspections. 170 juridictions sur 193 ont pratiqué la grève des audiences. Ce mouvement, qui s'est transformé en bras de fer entre le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire, est inédit. Il traduit un ras-le-bol général.

Même les magistrats de la Cour de cassation ont condamné les propos de N. Sarkozy. Une première pour cette juridiction, d'ordinaire à l'écart du débat politique. « Les magistrats de la Cour de cassation manifestent leur très vive préoccupation face aux réactions et déclarations récentes qui, avant même que soient connues les conclusions des enquêtes en cours, tentent d'imputer a priori la survenance de ce drame à des fautes professionnelles », dit le communiqué. Ces magistrats sont « solidaires avec tous ceux qui, dans un contexte de pénurie, assurent quotidiennement le fonctionnement des juridictions et des services ».

Les Français sont insatisfaits de leur justice civile. Ils n'ont plus confiance en la justice pénale. Mais il reste cette confusion entre les juges et la justice. « Vous trouverez des magistrats, mais vous ne trouverez pas la justice. » écrit Louise Michel dans *La Misère* à propos de la justice de classe. « Le jugement, c'est le relatif. La justice, c'est l'absolu. Réfléchissez à la différence entre un juge et juste » lance Victor Hugo dans *L'Homme qui rit*. Donner des moyens à des juges est une chose, refonder la justice en est une autre. Au-delà de la consensuelle « justice de proximité », de « l'égalité (théorique) des citoyens devant la loi », la justice doit être égalitaire. En plus de juger, elle doit aussi avoir l'intention et les moyens de reverser à la société la compréhension sociale et psychologique des causes des délits et des crimes. C'est aussi cela bousculer la normalité.

● PHILIPPE STIERLIN